



Mairie de Souillac

046-214603094-20221213-202211921-DE

Reçu le 20/12/2022

COMMUNE DE SOUILLAC

Département du Lot

Arrondissement de Gourdon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/119/21

OBJET : TARIFS MATERIEL ET BRANCHEMENTS 2023 – SERVICE DE L’EAU

Nombre de conseillers municipaux :

Afférents au conseil : 23

En exercice : 23

Présents : 14

Absent avec procuration : 5

Votants : 19

L’an deux-mille-vingt-deux, le 13 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Souillac dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la mairie de Souillac sous la présidence de M. Gilles LIEBUS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 décembre 2022

Présents : M. LIEBUS, Mme AUBRUN, M. VIDAL, M. RABUTEAU, Mme MOQUET, Mme BRUNO, M. VERGNE, Mme FARO, M. SIMOND, M. AYMARD, Mme DULOUT, M. CHEYLAT, M. COURNET, M. LINARD

Absents mais représentés : Mme JALLAIS pouvoir à M. VIDAL, M. QUITTARD pouvoir à M. COURNET, Mme MONTALI pouvoir Mme BRUNO, Mme MACHEMY pouvoir à M. LIEBUS ; M. BASTIT pouvoir à M. CHEYLAT

Absents : M. ESHAIBI, Mme ESCORNE, M. CAMBOU, Mme MAZE

Secrétaire : M. RABUTEAU

Rapporteur : M. VIDAL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Il est rappelé à l’assemblée que la régie du Service des Eaux intervient régulièrement pour créer les branchements sur le réseau ou modifier les branchements existants. En conséquence, ces prestations nécessitent une participation de la part de l’abonné conformément au tableau ci-dessous dont les tarifs des matériels ont été actualisés :

Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dit

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant de Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à 2 mois à compter de l’acquisition de son caractère exécutoire

PROPOSITIONS TARIFS MATERIEL ET BRANCHEMENTS EAU 2023

DESIGNATION DES ARTICLES	QUANTITE	PRIX H.T.	DESIGNATION DES ARTICLES	QUANTITE	PRIX H.T.
Bouche à clé	1	26,30 €	Purgeur simple 15 mm	1	11,80 €
Boulons 16X70	1	3,30 €	Purgeur simple 20 mm	1	14,20 €
Bride auto butée stop Ø 25	1	18,70 €	Réduction 26/34F	1	5,70 €
Bride auto butée stop Ø 32	1	23,00 €	Réduction 26/34M	1	5,90 €
Bride auto butée stop Ø 40	1	39,30 €	Regard Aveyron complet	1	180,30 €
Bride auto butée stop Ø 50	1	48,90 €	Regard Jumbo complet	1	99,00 €
Bride auto butée stop Ø 63	1	53,60 €	Regard plaque fonte seule	1	51,10 €
Bride auto butée stop Ø 75	1	61,50 €	Robinet d'arrêt droit 15 mm Ø 25	1	25,40 €
Collier de prise en charge pour PE Ø 40	1	33,70 €	Robinet de prise en charge	1	59,60 €
Collier de prise en charge pour PE Ø 50	1	30,50 €	Robinet droit 20 mm Ø 25	1	30,20 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 63	1	34,80 €	Robinet droit 20 mm Ø 32	1	42,40 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 75	1	38,30 €	Robinet droit 30 mm Ø 40	1	79,80 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 90	1	37,40 €	Robinet droit 40 mm Ø 50	1	108,40 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 110	1	39,60 €	Robinet équerre 15 mm Ø 25	1	30,20 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 125	1	41,50 €	Robinet équerre 20 mm Ø 25	1	34,00 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 140	1	53,30 €	Tabernacle complet	1	91,40 €
Collier de prise en charge pour PVC Ø 160	1	60,20 €	Tube allongé	1	16,10 €
Collier de prise en charge pour fonte Ø 60	1	47,90 €	Tuyaux Ø 25	Le mètre	4,20 €
Collier de prise en charge pour fonte Ø 100	1	50,80 €	Tuyaux Ø 32	Le mètre	6,90 €
Compteur Ø 15	1	68,70 €	Tuyaux Ø 40	Le mètre	9,00 €
Compteur Ø 20	1	81,20 €	Tuyaux Ø 50	Le mètre	12,30 €
Compteur Ø 40	1	260,50 €	Tuyaux Ø 63	Le mètre	20,10 €
Compteur Ø 60	1	522,20 €	Tuyaux Ø 75	Le mètre	23,30 €
Filet bleu	Le mètre	1,00 €	Tuyaux Ø 90	Le mètre	31,50 €
Huot Ø 25	1	8,30 €	Vanne 40	1	140,60 €
Huot Ø 32	1	33,50 €	Vanne 50	1	208,10 €
Manchon Ø 25	1	23,30 €	Vanne 60	1	160,40 €
Manchon Ø 32	1	32,80 €	Vanne 80	1	234,80 €
Plaque taraudée Ø 40	1	35,00 €	Taxe de prise en charge (branchements neufs)	Forfait	31,00 €
Purgeur antipollution 15 mm	1	23,60 €	Tracto pelle – camion	1 heure	220,00 €
Purgeur antipollution 20 mm	1	39,40 €	Goudronnage	Le M ²	23,00 €
Purgeur antipollution 30 mm	1	93,60 €	Sable – gravier	Le M3	44,00 €
Purgeur antipollution 40 mm	1	111,60 €	Brise roche électrique	La journée	123,00 €
			Mini pelle	La journée	400,00 €

- Le prix de l'heure de main d'œuvre étant maintenu à 32 € H.T. Le forfait de déplacement chez l'abonné en vue de l'ouverture ou de la fermeture de la bouche à clé ou du nettoyage de la cage à compteur, correspondant à une heure de main d'œuvre est maintenu à 32 € H.T.
- Le contrôle métrologique d'un compteur en service à la demande de l'abonné reste facturé 259,94 € HT.

De plus, il est rappelé à l'assemblée la réglementation en vigueur et le décret N° 2001-1220 d 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales (J.O N° 297 du 22 Décembre 2001) qui prévoit que la teneur limite en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine passera de 50 ug/1 à 25 ug/1, le 25 Décembre 2003, puis à 10 ug/1 le 25 Décembre 2013.

La commune de Souillac, en tant que distributeur d'eau potable est tenue de procéder à la mise aux normes des réseaux de distribution ce qui implique la suppression des branchements en plomb respectant la nouvelle réglementation.

Dans le cadre de cette campagne de mise aux normes, et afin de ne pas rajouter une charge financière trop importante aux abonnés, le forfait suivant était appliqué depuis le 1er janvier 2022 lors de la facturation à l'abonné :

un robinet d'arrêt de 15	22,47 € HT
+ un forfait de 2 heures de main-d'œuvre	64,00 € HT
+ un forfait de déplacement	10,00 € HT
Soit un coût total de	96,47 € HT

Fait et délibéré les jour, mois, et an en sus dit

Le délai de recours éventuel contre cette délibération devant de Tribunal Administratif de Toulouse est fixé à 2 mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire

(Soit à titre indicatif, avec TVA à 10%, un total de 106,12 € TTC, le restant des travaux étant pris en charge par le service).

046-214603094-20221223-202211921-DE Reçu le 19/12/2022	Le tarif des prestations augmenté, un nouveau forfait est proposé pour l'abonné à partir du 1er janvier 2022 : Un robinet d'arrêt de 15 + un forfait de 2 heures de main-d'œuvre + un forfait de déplacement Soit un coût total de	25,40 € HT 64,00 € HT 11,50 € HT 100,90 € HT
---	--	---

(Soit à titre indicatif, avec TVA à 10%, un total de 110,99 € TTC, le restant des travaux étant pris en charge par le service).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessus et fixe les tarifs des prestations conformément au tableau ci-dessus,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.



POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Souillac, le 14 décembre 2022
Le Maire,

Gilles LIEBUS

Date de mise en ligne : 19 décembre 2022

AR Prefecture

046-214603094-20221213-202211921-DE
Reçu le 20/12/2022